



Françoise Thibault (dir.)

Le doctorat en SHS État de l'art et recommandations

Éditions A. Athéna

2. Les études doctorales en SHS

DOI : 10.4000/books.allianceathena.322
Éditeur : Éditions A. Athéna
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2019
Date de mise en ligne : 19 janvier 2021
Collection : Collection ATHENA
EAN électronique : 9791093170077



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

2. *Les études doctorales en SHS* In : *Le doctorat en SHS : État de l'art et recommandations* [en ligne]. Paris : Éditions A. Athéna, 2019 (généré le 21 août 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/allianceathena/322>>. ISBN : 9791093170077. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.allianceathena.322>.

2

Les études doctorales en SHS

Un cadre commun à tous
Par la loi du 10 août 2007 ont été créées les écoles doctorales, qui ont pour mission de soutenir les doctorants tout au long de la réalisation de leur projet de recherche. Le doctorant accepté dans une école doctorale (ED) y signe un contrat en fin de master 2. Les 265¹⁷ écoles doctorales françaises ont aussi une fonction d'annuaire des docteurs ainsi que d'animation des réseaux d'anciens.

La loi précise que la durée maximale de la réalisation du doctorat est fixée à 3 ans, avec la possibilité d'une prolongation d'une année. L'arrêté du 25 mai 2016 a rendu possible la prolongation de la thèse, dont la durée maximale est établie à 6 ans à temps partiel, et confie aux établissements et aux écoles doctorales le soin de

17 - Cf. Campus France.

fixer les critères et les modalités de la formation doctorale. Ce cadre s'applique aux filières SHS comme à l'ensemble des cursus de doctorat.

L'arrêté du 25 mai 2016 a également renouvelé l'exigence de la formation doctorale en structurant davantage le parcours du doctorant autour de la convention de formation, en intégrant des formations complémentaires, et en clarifiant les relations entre école doctorale, directeur de thèse et doctorant. Cette évolution a produit de nouvelles règles :

- Rôle réaffirmé des directeurs de thèses.
- Alignement sur les standards internationaux.
- Intégration de pratiques ayant largement démontré leur intérêt lors de leur mise en œuvre à titre expérimental dans diverses écoles doctorales, telles que la mise en place d'un collège doctoral et d'un comité de suivi.
- Possibilité pour les établissements de s'adapter aux lieux et aux situations : un collège doctoral peut être créé pour organiser la politique doctorale de site.
- Nombre de doctorants par encadrant fixé par le conseil de l'école doctorale en tenant compte des disciplines rares.
- Possibilité d'une année de césure.

Plus récemment, le doctorat a été inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les compétences « communes à tous les docteurs, transférables et transversales, sans compétences disciplinaires », selon ce qu'indiquait l'Andès (Association nationale des docteurs) en marge d'une concertation avec le MESRI fin 2017 sur le sujet, sont réparties en six blocs :

- Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective ;
- Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective ;
- Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective ;
- Veille scientifique et technologique ;
- Diffusion de la culture scientifique et technique et formation ;
- Management d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective.

Cette répartition des compétences a notamment servi à structurer la rédaction de 22 fiches de doctorat identiques, inscrites au RNCP. Ce nombre correspond aux 22 segments du tissu socio-économique identifiés par le CNEE (Conseil national éducation-économie). Chaque fiche précise les compétences acquises par blocs, les métiers, emplois, le ou les secteurs d'activités visés ainsi que les modalités d'accès à la formation. Elle permet de situer les certifications les unes vis-à-vis des autres et elle est utilisée, entre autres, pour la mobilité professionnelle, les conventions collectives, la VAE et les accès aux financements.

« Il a été décidé que le découpage ne renverrait pas aux champs disciplinaires, mais à une segmentation du tissu socio-économique. Les compétences transversales sont donc découpées en blocs et contextualisées dans le cadre des 22 segments du CNEE (...), ce découpage ayant un sens pour les acteurs socio-économiques impliqués dans le CNEE », rapportait encore l'Andès.

Elaboré progressivement, le cadre commun à l'ensemble des études doctorales est loin d'être effectif comme en témoignent

données et observations de pratiques. Les disciplines restent le cadre de référence de la thèse ; le travail sur les compétences communes est relativement peu développé ; le directeur ou la directrice de thèse n'a pas toujours la possibilité d'assurer un suivi du doctorant adapté. Un grand chantier doit être ouvert au niveau des écoles doctorales pour prendre la mesure de ce nouveau cadre et concilier formation disciplinaire de haut niveau et compétences transversales.

Les conditions d'études des doctorants en SHS

Ayant moins de chance que les autres doctorants d'obtenir une bourse de thèse, les doctorants en SHS sont confrontés à un ensemble de difficultés récurrentes qu'il conviendrait de quantifier en lançant une enquête spécifique. Les éléments qui suivent, plus qualitatifs, sont issus de diverses sources concordantes. Il en va de l'appel à témoignages de l'enquête Génération¹⁸, des témoignages de doctorants recueillis par l'Association Bernard Gregory¹⁹, des contributions collectées par Maria Bonnafous-Boucher dans le cadre de sa mission, de l'enquête lancée par l'AHCESR au printemps 2019²⁰ ou de la tribune publiée en octobre 2019 par Luc Sigalo Santos et Vincent Lebrou sur le site Doctrix. Tous dessinent les

18 - Un appel à témoignage national a été adressé aux doctorants et jeunes docteurs de 20 à 40 ans fin 2018 par l'enquête Génération (enquête GenerationPhD) qui dresse pour la première fois un portrait des aspirations des doctorants et jeunes docteurs en France. <https://www.generationphd.com/>

19 - Fondée en 1980, l'Association Bernard Gregory (ABG) œuvre pour l'évolution professionnelle des docteurs (PhD), la capacité d'innovation des entreprises et la valorisation des compétences issues de la formation par la recherche. Elle réalise de nombreuses enquêtes afin de mieux connaître les besoins et cerner les évolutions.

20 - « Les conditions de travail des docteur.es et doctorant.es en histoire contemporaine », questionnaire réalisé par Claire Lemercier et Clément Thibaud, AHCESR 2019. <https://ahcesr.hypotheses.org/1637>. N.d.A : l'écriture inclusive employée par les auteurs de l'enquête de l'AHCESR, n'a, par souci de clarté, pas été retenue pour l'écriture du présent ouvrage.

contours d'un paysage assez peu satisfaisant dont il convient de prendre la mesure et dont les grands traits sont repris ci-après.

Le choix du sujet de thèse en SHS, une démarche individuelle qui ne s'inscrit pas toujours dans un travail collectif

Le doctorat en sciences humaines et sociales (SHS) diffère assez nettement dans son déroulement du doctorat en sciences exactes et naturelles, tout particulièrement du doctorat en sciences expérimentales. Un doctorant en biologie se voit souvent proposer un sujet de thèse par son laboratoire, puis est salarié à temps plein, pendant trois à quatre ans, au sein d'une équipe où le *feed-back* est permanent.

Pour les sciences exactes et les sciences appliquées, les sujets de thèse de doctorat et les contrats sont généralement établis à partir de sujets fléchés, décidés en fonction de priorités scientifiques, thématiques, de la direction de recherche et des orientations fournies au Conseil et au Bureau de l'ED par les Directeurs des laboratoires associés à l'ED.

En SHS, le choix du sujet de thèse appartient généralement au doctorant lui-même qui va le plus souvent devoir convaincre un professeur de diriger sa thèse. Si ce processus est conforme à l'indispensable liberté scientifique, il n'est pas sans créer des difficultés quand le doctorant n'est pas accompagné par un directeur de thèse qui veille à son intégration dans le collectif de recherche auquel il participe. Ainsi, le sujet de thèse peut être éloigné des axes de travail de l'unité du directeur de thèse, ou bien se trouver à l'intersection de plusieurs disciplines qui ne sont pas présentes dans le laboratoire.

Un cadre jugé souvent insuffisant qui alimente un sentiment de solitude rarement propice à la qualité du travail

En SHS, plus qu'ailleurs, les doctorants semblent souffrir d'une défaillance des cadres de travail. Les doctorants n'ont parfois accès ni à des bureaux collectifs ni à des espaces individuels (notamment dans les universités parisiennes). Le collectif du laboratoire peut également faire défaut ou faiblement intégrer les doctorants. Ils sont nombreux à déclarer qu'il est important pour eux d'adopter une discipline personnelle forte pour aller au bout de leur cursus doctoral.

« En l'absence de laboratoire de recherche, la rédaction de ma thèse s'est déroulée sans aucune contrainte de délai, de sorte qu'il m'a fallu prendre des initiatives et m'imposer une discipline de travail (...), ce qui m'a incitée à rechercher des occasions de diffuser les résultats de ma recherche. »

(BS, Dr en philosophie)²¹

« Je n'ai eu en tout et pour tout que 5 réunions (d'un commun accord) avec mes encadrants. Je me suis organisée pour définir un programme détaillé mois par mois et m'y tenir dans les délais fixés. »

(LC, Dr en archéologie)

Toutes disciplines confondues, les deux tiers (65%) des doctorants interrogés s'estiment « isolés »²². La situation paraît plus aiguë en SHS du fait d'un manque de liens avec le laboratoire ou avec le responsable de thèse.

21 - Cf. rapport Maria Bonnafous Boucher, *Eléments de réflexion sur le doctorat, le cas du doctorat en SHS* Athéna, 2019 (pour cette citation et les suivantes).

22 - Enquête Générations PHD.

« L'isolement et l'absence de soutien par l'intégration dans une structure amène un risque de décrochage. C'est ma ténacité qui a permis l'aboutissement de ma recherche. »

(MK, Dr en histoire des religions)

« Les réunions formelles avec mon directeur de thèse fonctionnaient par sollicitation de ma part, sans aucune contrainte de fréquence.

N'osant pas le déranger la plupart du temps, nos rencontres se sont limitées à une par an, beaucoup plus durant les deux dernières années. Avec du recul, je réalise que mon suivi fut aléatoire et certainement trop relâché pour optimiser ma recherche. Même si j'ai apprécié d'avoir la liberté d'organiser mon travail, il convient de reconnaître que j'ai manqué de conseils, particulièrement au début, pour cadrer correctement le déroulement de mon projet. »

(AM, Dr en géographie)

Ceux qui soutiennent leur thèse témoignent généralement de la détermination dont ils ont dû faire preuve. Le soutien apporté par le cercle familial ou les proches est perçu comme déterminant. Le niveau d'engagement d'un doctorant en SHS se révèle ainsi souvent supérieur à celui que nécessite une thèse en sciences exactes et naturelles.

Des charges d'enseignement parfois très lourdes et des exigences en matière de publication renforcées

Comme le remarquent Luc Sigalo et Vincent Lebrou²³ « D'un côté, il est admis que la professionnalisation passe par l'enseignement, sous la forme d'une mission d'enseignement associée à un

23 - La thèse : les causes collectives d'une épreuve personnelle par Luc Sigalo Santos et Vincent Lebrou, octobre 2019, <http://blog.educpros.fr/doctrix/>

contrat doctoral (64h de TD), d'un poste d'ATER à temps complet ou partiel (192h ou 96h de TD), mais aussi de vacances. L'enseignement, auquel les doctorant.e.s ne sont pas ou peu formés, s'avère très chronophage : au temps de présence s'ajoute la préparation des cours, la correction des copies, les échanges avec les étudiant.e.s et l'administration, etc. Côté recherche, la professionnalisation consiste pour les doctorant.e.s à communiquer sur leurs travaux en cours, et surtout à publier des articles dans des revues académiques. »

Sur le volet « enseignement », la disparition des centres d'initiation à l'enseignement supérieur²⁴ en 2009 pose un véritable problème qui pourrait être surmonté en organisant de telles activités mutualisées au niveau des sites.

L'effet positif des bourses CIFRE

La perception de la convention CIFRE est plutôt très positive, l'entreprise ou la collectivité territoriale pouvant même créer des cadres d'apprentissage efficaces que l'université ne donne pas toujours.

« Plusieurs outils ont été mis en place afin d'assurer une coordination et un suivi des travaux. Le premier est un bilan de semaine que je faisais le vendredi et qui était envoyé à l'ensemble des équipes. Il comportait des séries de trois champs : activité réalisée, problèmes rencontrés et perspectives. (...) Pour la coordination du directeur et des encadrants, une réunion était menée avec les trois acteurs environ tous les trimestres, puis tous les cinq mois. (...)

24 - Créés en 1989, les quatorze centres d'initiation à l'enseignement supérieur (C.I.E.S.) ont assuré, pendant vingt ans, de façon pleinement satisfaisante selon le rapport de l'IGAENR, la formation pédagogique des étudiants bénéficiaires d'une allocation de recherche qui souhaitaient se préparer aux fonctions d'enseignant-chercheur dans le cadre d'un monitorat, parallèlement à la réalisation d'une thèse.

*Pour chaque réunion, un ordre du jour était développé avant, ainsi qu'un compte-rendu après, validant ainsi les décisions. (...)
Il est intéressant de noter que l'ensemble de ces outils (bilans hebdomadaires et réunions trimestrielles) a été progressivement abandonné jusqu'à disparaître lors de la troisième année, du fait de mon appropriation progressive de la problématique de recherche. »*
(DE, Dr en sciences de l'éducation)

La création de nouveaux espaces de travail dans les Maisons des sciences de l'homme ou dans des « Maisons du doctorat »

Plusieurs exemples peuvent être cités qui témoignent²⁵ de la création de lieux dédiés à l'accueil des doctorants.

« Accueilli dans le laboratoire (20 chercheurs, 30 doctorants), je bénéficie d'un potentiel humain stimulant avec lequel je travaille en synergie. En effet, l'équipe d'accueil propose plusieurs fois par an des séminaires et des stages internes. En outre, un atelier des thésards fournit un cadre idéal d'évaluation de l'avancement des travaux, de communication, de confrontation et d'échange d'idées. »
(LA, Dr en géographie accueilli à La Maison interuniversitaire des sciences de l'homme d'Alsace (MISHA))

On pourrait également mentionner les initiatives des universités de Grenoble, Lorraine, Nanterre...

Le doctorat en art, des difficultés à surmonter

L'enseignement artistique supérieur en France est placé sous la tutelle de plusieurs ministères, situation d'exception au niveau

25 - Cf. rapport Maria Bonnafous-Boucher.

international. Cet enseignement accueille près de 10 000 étudiants qui bénéficient d'un taux d'encadrement élevé. Le ministère de l'Éducation Nationale exerce la tutelle des écoles d'arts appliqués ; celui de l'Enseignement Supérieur compte des formations dans tous les champs de la création et des disciplines théoriques et historiques ; celui de la Culture forme le plus vaste ensemble et se distingue par la formation des créateurs dont il a le quasi-monopole.

Au début des années 2000, la dimension recherche s'est beaucoup développée dans de nombreuses écoles qui, pour certaines, proposent des doctorats construits en partenariat avec une université. Par ailleurs, plusieurs formules sont en expérimentation²⁶ et une proposition d'École doctorale nationale en arts a été faite²⁷. Il faut admettre que la situation actuelle française est illisible au niveau international.

Le doctorat dans les disciplines rares²⁸

La question du doctorat est une dimension centrale de la réflexion sur les « disciplines rares ». Qu'une discipline ou une

26 - Développée au sein de PSL, la formation doctorale SACRe est le résultat de la coopération de six institutions : cinq grandes écoles nationales supérieures : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts), – et l'École normale supérieure (ENS). L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des artistes, créateurs et interprètes, des théoriciens en sciences exactes, humaines et sociales, mettant ainsi en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

27 - Cf. rapport de Maria Bonnafous Boucher qui présente la proposition de Marc Partouche, Ancien directeur de l'Ensad (2014-2018). Celui-ci propose la création d'une école doctorale nationale en arts, très visible à l'international, « autonome mais en relation et collaboration étroite avec ses partenaires universitaires, elle est ouverte à l'ensemble des écoles françaises et concerne tous les arts. »

28 - Contribution de Philippe Casella, conseiller scientifique à l'alliance Athéna.

spécialité soit représentée par quelques spécialistes n'est pas une situation critique tant que les conditions d'un renouvellement des connaissances, d'une remise en cause ou d'une actualisation sont assurées. C'est bien l'incapacité à maintenir et renouveler une expertise dans ses fondements et sa complexité qui peut constituer une menace pour la recherche nationale. Nul ne peut s'offusquer d'une évolution du poids des disciplines, de leur recomposition ou leur perte d'influence en fonction du développement des recherches ou des missions de formation et d'insertion des universités. Il est en revanche regrettable qu'en l'absence d'outils d'observation détaillés, donnant de la situation générale une vision plus fine que ne le permettent les catégories du conseil national des universités, les effets de ces mutations sur les « disciplines rares » ne soient perceptibles qu'à travers des crises locales ou des difficultés individuelles des jeunes chercheurs.

En conclusion, malgré quelques avancées, la situation des études doctorales en SHS reste insatisfaisante. Si l'augmentation du nombre de bourses SHS et notamment de bourses en sciences de la société est une condition absolument nécessaire pour améliorer cette situation, d'autres conditions doivent être réunies pour rendre les études doctorales françaises plus attractives : augmentation de la dotation de fonctionnement des écoles doctorales, soutien spécifique des enseignants-chercheurs engagés dans l'animation des écoles doctorales, octroi de nouveaux moyens pour faciliter des activités collectives de recherche, aménagement d'espaces de *co-working* équipés à la demande des associations de doctorants. Dans l'esprit des formations proposées dans les centres d'initiation à l'enseignement supérieur, fermés en 2009, ou des formations obligatoires à la pédagogie proposées désormais aux nouveaux maîtres de conférences, des offres de formation à

la pédagogie dans l'enseignement supérieur pourraient être mises en place au niveau des sites à destination des doctorants à qui des missions d'enseignement sont confiées.

De plus, une réflexion approfondie est nécessaire afin que soient émises des propositions concrètes destinées à surmonter les difficultés du doctorat en art. La France dispose de sérieux atouts dans ces domaines, et il est regrettable que l'organisation institutionnelle interne constitue un frein à l'attractivité des doctorats en art.

En matière de doctorat dans les disciplines rares, il faut souhaiter que les travaux engagés par le MESRI avec l'université de Mayence en Allemagne, auxquels participent la CPU et l'alliance Athéna, aboutissent à la création d'un outil d'aide à la décision, associé à une politique de création de nouveaux contrats doctoraux dans les spécialités à préserver jugées prioritaires.